Note de rentrée 2022 - 2023

Chers parents,

Une nouvelle année scolaire a commencé **jeudi 1er septembre 2022**.
L'**équipe éducative** du **groupe scolaire Sand Desrousseaux Michelet** souhaite que la **collaboration entre parents et enseignants** soit la plus riche possible pour **le bien-être et la réussite de tous les élèves**.

Vous trouverez ci-dessous quelques informations utiles qui permettront la **bonne marche de l'école**.

Accès aux locaux, entrées et sorties
Les élèves ont classe tous les matins du lundi au vendredi et l'après-midi du lundi, du jeudi et du vendredi. Le mardi après-midi est un temps périscolaire proposé par la municipalité (parcours éducatifs).
L'accueil des élèves est assuré par les enseignantes à une grille de l'école : **avenue de la République**, **rue Jean Jaurès** ou **rue Neuve**.
Il est demandé aux parents de ne pas venir en avance ni de s'attarder.

Situation sanitaire
Au regard de la situation actuelle, et sur la recommandation des autorités sanitaires, le niveau **socle** du protocole national est retenu à compter de la rentrée scolaire pour l'ensemble du territoire national. Ainsi, les cours se dérouleront en présence pour l'ensemble des niveaux. Les activités physiques et sportives pourront se dérouler sans restrictions. La limitation du brassage, des regroupements ou des réunions ne sera pas requise. Le port du masque ne sera pas obligatoire pour les élèves et les personnels. Toutefois, conformément aux recommandations des autorités sanitaires, il demeurera fortement recommandé pour les personnes symptomatiques, les contacts à risque, les cas confirmés après leur période d'isolement et les personnes à risque de forme grave. Le **respect des gestes barrières** demeurera également recommandé, en particulier le **lavage régulier des mains**, l'**aération fréquente des locaux** (10 minutes toutes les heures), le **nettoyage des sols et des grandes surfaces une fois par jour** et une désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées. S'agissant de la conduite à tenir suite à la survenue d'un cas confirmé, les règles d'isolement des cas confirmés et de dépistage des contacts à risques sont les mêmes que celles qui s'appliquent en population générale et sont inchangées par rapport à la situation qui prévalait à la fin de l'année scolaire écoulée. L'identification des cas contacts repose sur la responsabilité des familles. L'information de la survenue d'un cas et la recommandation de dépistage seront donc communiquées aux élèves, à leurs familles et aux personnels de la classe. Cette communication permettra aux élèves et aux personnels de bénéficier d'un dépistage gratuit (sur présentation d'un justificatif attestant de la scolarisation ou de l'exercice des fonctions dans l'école).

Services municipaux
La municipalité de Lomme propose, sur inscription obligatoire, via le Dossier Familial Unique auprès du **Service Enfance Éducation** :
- Une **garderie le matin dès 7h00** et **le soir jusque 18h30** (située rue Neuve)
- Un service de **restauration** (cantine)
- Des **parcours éducatifs** le **mardi après-midi**
- Une **étude** commencera le **lundi 12 septembre**

Un pointage sera réalisé chaque matin par l'enseignante, il importe que vous ayez préalablement inscrit votre enfant (8 jours avant pour la cantine). Tout enfant non repris aux heures de sortie de classe sera confié aux services municipaux s'il y est enregistré.

Réunions de rentrée / communication
Quatre réunions sont prévues en septembre 2022 :
- Vendredi 9 septembre à **17h30** : **Maternelle classes de TPS/PS/MS/GS**
- Lundi 12 septembre à **17h45** : **Cycle 2 classes de CP/CE1/CE2**
- Jeudi 15 septembre à **17h45** : **CP classe de Mme Fontaine** seulement
- Jeudi 29 septembre à **17h45** : **Cycle 3 classes de CM1/CM2**

Si vous souhaitez **prendre un rendez-vous**, n'hésitez pas à le faire par le biais du cahier de liaison en proposant plusieurs créneaux. Ne restez pas aux grilles pour parler aux enseignantes car elles surveillent les élèves qui entrent et sortent de l'école. La communication se fera beaucoup par mail. Je vous remercie de vérifier vos coordonnées sur la fiche de renseignements et de nous communiquer une adresse mail valide.
Abonnez-vous également à la newsletter du site internet : https://sanddesrousseaux.fr

PAI
Le PAI permet, sur demande de la famille, d'autoriser la prise de médicaments au sein de l'école et de proposer des aménagements nécessaires pour raison de santé. Il comporte un protocole d'urgence validé par le médecin scolaire. Merci de me faire savoir si votre enfant doit bénéficier d'un PAI pour asthme, allergie alimentaire ou toute autre raison. Une ordonnance datée de moins de trois mois est nécessaire pour renouveler un PAI déjà en place.

Assurance scolaire
L'assurance scolaire couvre tous les dommages causés ou subis par l'enfant scolarisé. Elle se compose d'une garantie responsabilité civile (pour les dommages causés par l'enfant) et d'une garantie individuelle accident (pour les dommages subis par l'enfant ou s'il se blesse seul).

Fournitures scolaires
Les livres, cahiers, classeurs … doivent faire l'objet de la part des enfants et des parents du plus grand soin. Ils seront recouverts et étiquetés au nom de l'élève. Le matériel volontairement endommagé sera remplacé par la famille.

Coopérative scolaire
La coopérative scolaire permet de réaliser des projets de classe (dépenses de cuisine, achat de livres, activités pédagogiques, sorties …). Vous trouverez un courrier séparé sollicitant votre participation à la coopérative.

Règlement de l'école
L'inscription de votre enfant à l'école implique l'acceptation et le respect du règlement intérieur. Ce dernier est conforme au règlement départemental type et consultable sur le site internet de l'école (il sera modifié au 1er conseil d'école pour entrer en conformité avec la nouvelle situation sanitaire) :
https://sanddesrousseaux.fr

Suivi scolaire
Il est demandé aux parents de contrôler les leçons des enfants en élémentaire, de consulter régulièrement les évaluations et de tenir compte des observations mentionnées dans les livrets pour favoriser les progrès des enfants.

Assiduité / scolarité
Toute absence de l'enfant doit être justifiée en maternelle comme en élémentaire. En cas d'absence merci de prévenir l'école le jour même par mail : ce.0591652a@ac-lille.fr, via le site internet : **https://sanddesrousseaux.fr** (rubrique « signaler une absence ») ou en dernier recours par téléphone au **03.20.92.42.66**, et de remplir ensuite le petit talon « justificatif d'absence » que l'enseignante conservera dans son registre d'appel.

Le sport et la piscine
Ce sont des activités obligatoires.
Seul un certificat médical dispensera l'enfant de l'EPS et de la natation.

Je vous remercie d'ores et déjà de votre **confiance**, de votre **soutien** et de votre **implication** dans la vie du groupe scolaire. Que l'école aussi bien maternelle qu'élémentaire reste un **lieu d'écoute** et de **bienveillance**.

Dans l'attente, merci de remplir et de ramener à l'école :
- La **fiche de renseignements** (à relire, et annoter en rouge en cas de correction)
- La **fiche d'urgence**
- Le **droit à l'image**
- La **coopérative scolaire**
- L'**attestation d'assurance** (responsabilité civile et individuelle accidents)

Toute l'équipe enseignante vous souhaite, à vous et à vos enfants, une **excellente année scolaire** !

La directrice, Marie MOREL

Date et signature des parents :

PS : Jusqu'à la fin des travaux, le bureau de la direction se trouve sous le porche au 132 rue Jean Jaurès.